

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33  Présents : 25  Votants : 33</p>	<p><b>Séance du 2 avril 2025 à 19h00</b></p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération :  <b>N° DEL_2025_038</b></p> <p>OBJET :  MISE EN PLACE D'HORLOGES  CONNECTÉES (DISPOSITIF LUMACTE +)</p>	<p><b>Date de convocation :</b></p> <p><b>Étaient présents</b>  M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p><b>Ont donné pouvoir</b>  Carole TAMBUZZO (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)  Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  Nasira DEBBAH (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)  Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)  Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)  Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)</p>
	<p><b>Secrétaire de séance :</b> M. Julien CHANELIERE</p>

**Rappel et référence(s) :**

Vu les articles L. 5212-24 et L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Mise en place d'horloges connectées (Dispositif LUMACTE +), Considérant que conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

**Contenu :**

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Point financier :**

Coût du projet actuel

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Mise en place de 65 horloges connectées (Dispositif LUMACTE +)	45 631,00 €	45,00 %	20 533,00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Imputation budgétaire : Gestionnaire ESPUBLICS / Fonction 512 / Nature 2041582 / Chapitre 204

**Propositions :**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Mise en place d'horloges connectées (Dispositif LUMACTE +) » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution ;
- de prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole ;
- d'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- de prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- de décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces à intervenir.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,**  
**Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,**  
**Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,**  
**Julien CHANELIERE**